DÉCLARATION LIMINAIRE
DU CASL DU 14 DÉCEMBRE 2023
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Monsieur le Président,

Bientôt un an que les nouvelles instances sont en place et, enfin, nous allons discuter aujourd'hui du règlement intérieur (RI) pour le fonctionnement du Comité Social d'Administration Local (CSAL).

Nous étions pressés d'avoir un cadre juridique tout en ayant conscience que ce cadre n'allait pas nous satisfaire. En matière d'insatisfaction, nous ne sommes pas déçus. La hiérarchie des normes n'est une nouvelle fois pas respectée ; ainsi, le RI bâti par la DGAFP a été amputé de quelques éléments sans doute trop protecteurs pour les représentants du personnel.

Nous reviendrons en séance sur les propositions de modification du RI faites en Formation Spécialisée tout en ayant à l'esprit que vous avez comme consigne de ne pas le modifier.
L'emballement qui suit les déclarations de l'Administration sur son attachement au dialogue social est vite douché par la réalité.

On rappelle que la loi qui met en place ces nouvelles instances date de 2020 ; il y avait donc le temps de mettre en œuvre un cadre réglementaire dès le début de cette année post électorale. Trop peut-être ?
C'est à ce genre de « détail » que l'on mesure l'attachement de l'Administration envers les représentants des personnels.

Lors du dernier CSAL-FS, nous étions sollicités pour donner un avis et faire part de nos remarques pour améliorer ce fameux RI. Toutefois, cet avis n'était que purement formel et n'aurait servi qu'à alimenter les débats au cours de ce CSAL.
Rappelons qu'à son origine conceptuelle, le CSAL devait bénéficier d'un vaste champ de discussions, et après ?

Quelle latitude la DGFIP laissera à ses DDFIP pour prendre en compte nos demandes d'amélioration ? Nous le verrons bien au cours de cette instance, mais nous ne nous faisons pas beaucoup d'illusion au vu de ce qui s'est passé au CSAR…
À vous de nous prouver le contraire !
Cela fait maintenant plusieurs années que la DGFIP, via la DGAFP, s'acharne à réduire les droits des représentants du personnel – ce qui revient à détruire les droits des personnels tout court – et le contenu de la CAPN sur les recours d'évaluation professionnelle nous démontre toute l'humanité de la DGFIP…
On assiste à une véritable rupture de confiance entre l'administration et les agents et surtout, une rupture de la part de l'Administration, dont la DGFIP est en train de devenir un parfait représentant de cette tendance délétère.

Pour une administration qui s'interroge sur sa perte d'attractivité, qu'elle commence par traiter ses agents dignement !
Et surtout qu'elle leur fasse confiance ! À tous !

La tentation a toujours été forte à la DGFIP de compartimenter ses services, ce qui revient à les placer en « concurrence », permettant ainsi de récompenser, quand il lui en prend l'envie tel un seigneur du Moyen Âge, tel service et pas un autre.
Pire, elle arrive à ne pas « récompenser » tous les agents concernés par les errements de ses décisions. GMBI en est le dernier avatar et le travestissement d'un dédommagement en « prime » ne passe pas !

Or ce sont tous les services de la DGFIP qui, jour après jour, doivent s'appuyer sur l'incroyable capacité d'adaptation de leurs agents qui doivent pallier aux diverses défaillances de la DGFIP et aux coupes sombres dans leurs effectifs.
Nous n'arrivons plus à faire face à notre cœur de métier ! Même la Cour des Comptes s'en est aperçue en pointant les défaillances du contrôle des particuliers et les traitements différenciés envers les contribuables.
Sur ce dernier point, le Défenseur des Droits ne cesse de pointer ce problème d'égalité d'accès, année après année.
Résultat ? Une démotivation extrême, une perte de sens et un « à quoi bon » qui se généralise…

Brillant résultat !

Ce n'est pas faute de vous alerter, instance après instance, de cet état de fait qui se transforme en état d'urgence.

Du côté de nos rémunérations, il est plus que temps de mettre un terme à la diète indemnitaire qui nous est imposée : les dernières évolutions substantielles du régime indemnitaire remontent à 2014 tandis que l'inflation cumulée sur la même période s'élève à 18,5 %. Depuis 10 ans, notre régime indemnitaire perd chaque année un peu plus de valeur, à tel point que cette année nous travaillons gratuitement depuis le 25 octobre (sur le plan régime indemnitaire)!
Nos gouvernants assènent que nous serions, à la DGFIP, dans une situation enviable. La réalité est toute autre ! Pour les agents de catégorie B et C, la rémunération est même moindre en moyenne que dans le reste de la fonction publique. Ce déficit de reconnaissance pécuniaire qui touche les catégories A, B et C est tel que la DGFIP rencontre aujourd'hui de réelles difficultés d'attractivité.
À l'inverse, les plus hauts fonctionnaires ont bénéficié d'augmentations substantielles en 2023.

Au-delà de l'inflation durablement élevée ou des pertes cumulées de pouvoir d'achat, loin des compliments et des remerciements de tribune ou de plume, à quel niveau la direction générale situe la juste reconnaissance de nos efforts consentis au quotidien ?
Les premières propositions de l'administration sont aux antipodes de nos revendications et pour tout dire franchement indécentes, voire inacceptables…
Les agents de la DDFIP 66 attendent une meilleure et véritable reconnaissance aussi bien au niveau indiciaire qu'au niveau indemnitaire.

Alors, face à ce triste constat, nous vous questionnons comme nous l'avons fait chaque fois avec vos prédécesseurs : quand allez-vous enfin écouter les représentants des personnels, toutes OS confondues ? Quand la DG va-t-elle enfin commencer de VRAIES négociations ? Quand l'Administration va-t-elle enfin comprendre qu'elle doit gérer des services publics et pas des start-ups ? Et surtout, quand nos décideurs vont-ils enfin se rappeler que des femmes et des hommes ont fait le choix du service public afin d'aider nos concitoyens, tous les jours, avec équité et respect ?
Il est grand temps que la DGFIP se rappelle qu'elle est formée par une communauté, une vraie, et qu'elle devrait œuvrer pour la réussite collective de ses missions.

C'est le message que Solidaires Finances Publiques a toujours porté et qu'il portera inlassablement que cela plaise ou non à la DGFIP.
Nous ne sommes pas des Cassandre mais des porte-paroles qui travaillent dans les services et qui savent de quoi ils parlent ! Nous écouter, c'est écouter vos agents, et donc, le début d'une preuve de confiance.

À bon entendeur…